

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DÉCEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

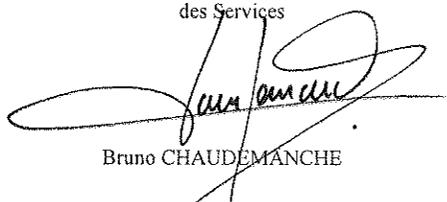
OBJET

**Budget Primitif
« Assainissement » -
Exercice 2009**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 décembre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 24 décembre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 décembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUMÉMANCHE

L'an deux mille huit, le 18 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame KÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Madame BOUTIN
Monsieur STUCKERT à Monsieur LEBRAY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

Secrétaire de Séance :

Monsieur RAVEL

N° DE DOSSIER : 08 J 14 b

OBJET : BUDGET PRIMITIF « ASSAINISSEMENT » - EXERCICE 2009

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, par chapitre, le projet du Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 103 225 €, soit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes..... 618 435 €
- Dépenses..... 618 435 €

SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes..... 484 790 €
- Dépenses..... 484 790 €

Ce projet de budget tient compte du taux de la redevance d'assainissement pour l'année 2009 voté lors de la même séance.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

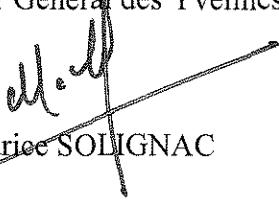
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOPTE, par chapitre, le Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC

